

FORMATION QUALIFIANTE

Agent d'Entretien du Bâtiment (A.E.B.)

Titre Professionnel (Niveau V)

Le métier

L'Agent d'Entretien du Bâtiment réalise des interventions courantes d'entretien, de dépannage et d'aménagement le plus souvent dans des locaux collectifs (lycée/maison de retraite/ administration).

Ces interventions concernent essentiellement :

- * L'entretien curatif des divers réseaux et installations des équipements techniques
- * L'entretien et l'aménagement de l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
- * Les travaux d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment

L'Agent d'Entretien du Bâtiment est en capacité de repérer un dysfonctionnement (électrique ou sanitaire), d'en établir le diagnostic pour, en fonction de la panne, y remédier lui-même ou faire intervenir une entreprise spécialisée.

L'Agent d'Entretien du Bâtiment, dans sa pratique, tient compte des règles concernant le tri des déchets de chantier, l'utilisation rationnelle des matériaux, des liants et de l'eau.

Avant toute intervention sur les différents supports (murs/sols), il doit prendre connaissance, par l'intermédiaire de son hiérarchique, de la nature et de la composition de ces derniers, afin d'être informé de la présence éventuelle d'amiante.

Les qualités et aptitudes pour l'exercice du métier :

- * Ponctualité et assiduité
- * Organisation et planification de son travail,
- * Autonomie
- * Sociabilité et bon relationnel avec les usagers des locaux
- * Respect des règles de prévention
- * Conscience professionnelle
- * Capacité rédactionnelle (compte-rendu d'intervention)

Les conditions d'exercices

En fonction des contextes de travail, l'agent d'entretien du bâtiment est amené à évoluer parfois dans une atmosphère poussiéreuse, soulever et porter des charges moyennes entre 15 à 25 kilos, travailler à genoux en flexion, debout et sur un échafaudage.

Il doit bénéficier d'une bonne vue, même corrigée. Il est souvent amené à se déplacer dans l'enceinte de l'entreprise ou à l'extérieur.

Il doit avoir une bonne coordination bi manuelle et utiliser ses mains avec force.

Méthode pédagogique

La pédagogie s'appuie sur l'expérience et l'expérimentation pratique.

La formation se déroule principalement sous la forme :

- * de formation en alternant des modules théoriques et pratiques accompagnée par le formateur ou autres intervenants
- * de travaux réalisés de manière autonome et/ou en sous-groupe, en salle de cours, en atelier ou en application extérieure
- * Tous les travaux sont évalués en présence de l'apprenant



Public accueilli

Personnes majeures bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), prescrit par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), et satisfaisant aux conditions d'admission du CRP.

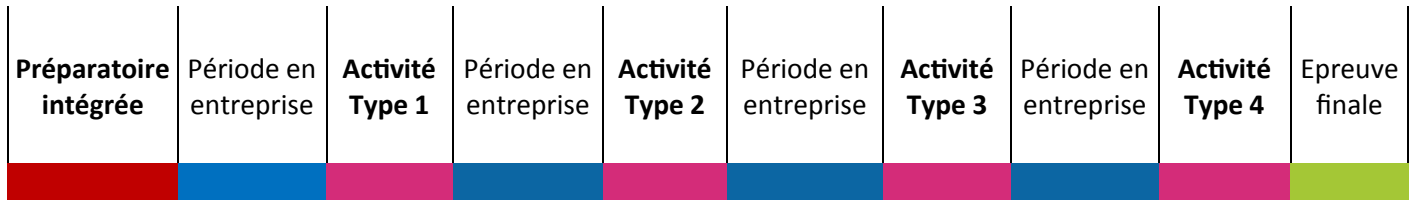
FORMATION QUALIFIANTE

Agent d'Entretien du Bâtiment (A.E.B.)

Titre Professionnel (Niveau V)

Synoptique de formation

Durée de 15 mois dont 4 mois de préparatoire intégrée



Contenu de la formation

La formation se compose de 4 modules correspondant aux activités types décrites dans le référentiel de la formation :

- * **Activité Type 1** : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'enveloppe intérieure d'un bâtiment
- * **Activité Type 2** : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation électrique monophasée d'un bâtiment
- * **Activité Type 3** : Réaliser les travaux courants d'entretien et d'aménagement sur l'installation sanitaire d'un bâtiment
- * **Activité Type 4** : Réaliser les travaux courants d'entretien et de finition à l'intérieur d'un bâtiment

Validation

La validation du titre professionnel d'Agent d'Entretien du Bâtiment, niveau V, s'appuie sur :

- * Le Dossier Professionnel (**DP**)
- * Des Évaluations Passées en Cours de Formation (**EPCF**)
- * L'épreuve de synthèse sous forme de mise en situation reconstituée
- * L'entretien final avec un jury de professionnels qui valide ou non les différents Certificats de Compétences Professionnelles (**CCP**)

Pour valider le titre professionnel il faut obtenir l'ensemble des **CCP**.

Prérequis

- * Apprécier le travail manuel
- * Savoir travailler en équipe
- * Savoir travailler en autonomie
- * Permis de conduire conseillé

Capacité d'accueil

12 stagiaires

Durée

15 mois dont 4 mois de préparatoire intégrée précédés ou non d'une Remise à Niveau..

Contre-Indications

- * Handicap psychique non stabilisé
- * Cécité, troubles visuels (Daltonisme...)
- * Éthylisme chronique
- * Toxicomanie

Centre de La Tour de Gassies

Centre de Reconversion Professionnelle

Rue de La Tour de Gassies
33523 BRUGES Cedex

gassies.secretariat@ugecam.assurance-maladie.fr

Site internet : www.gassies.net

Contacts

Secrétariat
05.56.16.36.31

Formateur
05.56.16.33.33
Poste 3638

Équipe

- * **Formateur référent**
- * **Assistante de service social**
- * **Secrétaires**
- * **Médecin**
- * **Psychologue clinicienne**
- * **Intervenants extérieurs**